## Département de l'Ain Arrondissement de Belley

### **DÉLIBERATION**

#### Canton de Plateau d'Hauteville

#### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Commune de Tenay

Nombre de Conseillers		L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.
En exercice	15	
Présents	12	Etaient présents: M et Mmes G. ALLAIN, C.
Votants	15	SAVOI, , C.PARDO, G.CHARVET , P.PERSICO, J-F BONIN, S.BRUN, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; F.DERREUMAUX ; S.CHEVRY
Absents	3	F.MALARD; S.AMOURIQ; S.DELAVY <b>D</b> ate de convocation: 15/04/2024
		Secrétaire de séance : G.CHARVET
Pouvoirs	3	F.MALARD donne pouvoir à C.GRABIT ; S.AMOURIQ donne pouvoir à C.PARDO ; S.DELAVY donne pouvoir à M.BOUMIR

# MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°8/2023 DU 2 MARS 2023 DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

#### Délibération N° 28/2024

\_\_ \* \_\_

Le Maire rappelle la délibération N°8/2023 du 2 mars 2023 lui déléguant pour la durée de son mandat certaines délégations prévues par l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Cette délibération est à reprendre et à modifier concernant uniquement la délégation N°11 liée à l'exercice des droits de préemption.

Afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer concernant l'exercice du droit de préemption, et permettre ainsi des prises de décision rapides.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier et confier au maire la délégation suivante :

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions

prévues aux articles L.211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code.

Les autres délégations de la délibération N°8/2023 du 2 mars 2023 restent inchangées.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et

publication ou notification

Le 2510412024

C. PARD Adjoint au Maire Le Maire, Gaël ALLAIN

> C.SAWi Adjoint au Marie

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N.8/2023 DU 2 MARS 2023 - DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Date de transmission de l'acte :

25/04/2024

Date de réception de l'accusé de

25/04/2024

réception:

Numéro de l'acte :

28-2024 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

001-210104162-20240423-28-2024-DE

Date de décision :

23/04/2024

Acte transmis par :

Gaël ALLAIN

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.4. Delegation de fonctions